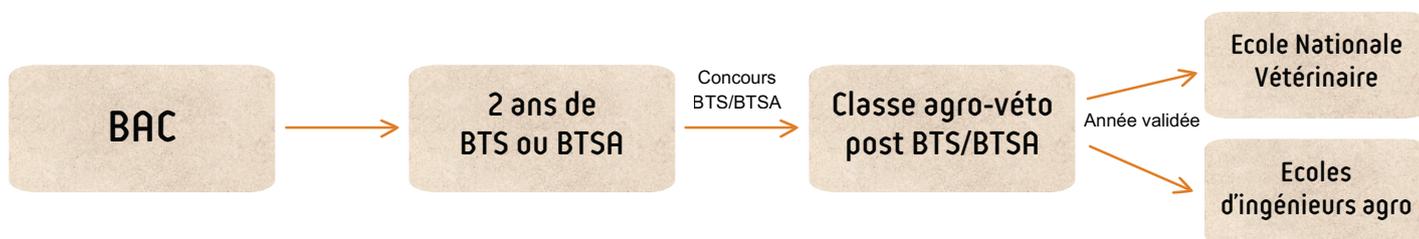




DURÉE : 1 AN

La Classe Agro-Véto post BTSA/BTS est une classe réservée aux titulaires d'un diplôme Bac +2 de type BTS souhaitant intégrer les Grandes Écoles vétérinaires ou agronomes.

COMMENT ENTRER EN CLASSE AGRO-VÉTO POST BTS/BTSA ?



Les étudiants pouvant présenter le concours spécial BTS proviennent d'un BTS de l'éducation nationale avec de la chimie ou de la biologie. Tout BTSA peut postuler (sauf Technico-commercial et Développement et animation des territoires ruraux).

Pour la spécialité « vétérinaire », ce concours peut être passé durant la 2ème année de BTS/BTSA et l'année d'après. Pour la spécialité « ingénieur agronome », il sera possible de passer le concours pendant la 2ème année de BTS/BTSA mais aussi les années suivantes. Il n'y a pas de classe préparatoire en amont pour présenter ce concours. Les modalités de ce concours sont les suivantes :

Epreuves d'admissibilité :

- **Analyse du dossier de l'étudiant** (parcours scolaire + parcours non-académique incluant les activités extra-scolaires : stages **bénévoles**, sport de haut niveau, associatif...).
- **Epreuve écrite : Analyse et synthèse de documents techniques et scientifiques.** L'évaluation porte principalement sur l'expression écrite ainsi que sur l'analyse, la réflexion et la compréhension des documents. Une de ces 6 thématiques doit être choisie par l'étudiant lors de l'inscription : Production Animale – Production Végétale – Environnement – Biologie, Biotechnologies et Santé -Agroalimentaire ou Paysage).

Epreuves d'admission :

- **3 mini entretiens multiples (MEM)** de 10 minutes chacun en visioconférence : Motivation professionnelle (10 min) ; Connaissance du monde agricole (10 min) ; Travaux ou stage (10 min)
- **QCM de Sciences et Logique** : 30 minutes (biologie-écologie, mathématiques, logique et physique-chimie). Cette épreuve est passée en même temps que l'épreuve d'admissibilité écrite « Analyse et synthèse » mais elle compte uniquement pour l'admission.

ADMISSION

Après réussite au concours, l'étudiant est **admis en école vétérinaire** ou en **école d'ingénieur agronome**. Toutefois, l'intégration définitive n'intervient qu'à l'issue d'une année de mise à niveau en classe préparatoire AVPB, dont la validation conditionne l'admission.



LA FORMATION EN CLASSE PRÉPARATOIRE AGRO-VÉTO

L'année en **Classe Agro-Véto post BTS/BTS** se déroule en 2 semestres, accompagnés de partiels en fin de semestre afin d'obtenir 60 crédits ECTS. La moyenne de l'étudiant à la fin de l'année sera constituée à **50% des notes du contrôle continu et à 50% des notes obtenues lors des partiels. Le classement obtenu à l'échelle nationale dans les Classes Agro-Véto déterminera l'école dans laquelle l'étudiant sera admis ensuite (sélection parmi les vœux effectués).**

Un socle scientifique :

- Biologie-écologie : 12 ECTS
- Maths-informatique : 12 ECTS
- Physique-chimie : 12 ECTS

Des matières pluridisciplinaires :

- Projet Interdisciplinaire de Médiation Scientifique (PIMS) : 4 ECTS
- Activité Collaborative en Sciences (ACeS) : 4 ECTS

Un socle littéraire :

- Anglais : 6 ECTS
- Lettres-philosophie : 10 ECTS

- Des heures d'accompagnement personnalisé (AP)
- Des heures dédiées à l'orientation

→ Une large place est faite à l'individualisation :

- Une classe à faible effectif (autour de 15 étudiants par classe)
- Au second semestre, des cours d'approfondissement véto et agro dans les matières scientifiques.
- Des travaux pratiques (TP) de biologie, de physique-chimie et d'informatique.
- Des heures d'accompagnements personnalisés
- Une heure consacrée à une pratique sportive (EPS)

→ Des travaux de groupes avec les matières pluridisciplinaires :

- Le **PIMS** (projet interdisciplinaire de médiation scientifique) : Travail par groupe de 3 ou 4 visant à produire une communication scientifique destinée un public au choix (podcast, diaporama...) en français et en anglais.
- Le **ACeS** (Activité collaborative en sciences) : mise en œuvre d'un travail de recherche avec soutenance orale, en groupe de 3 ou 4, sur une thématique reliant deux des trois matières scientifiques étudiées.

→ Un encadrement et un accompagnement individualisés par l'équipe pédagogique avec les heures d'accompagnement personnalisé et les heures dédiées à l'orientation.



POUR QUI ?

Un élève **sérieux, dynamique, curieux et motivé** avec un **bilan homogène** a tout à fait sa place en Classe Agro-Véto post BTS/BTS et a toutes les chances d'intégrer une grande école : **il ne faut donc pas hésiter à tenter le concours réservé aux BTS/BTSA !** Pour votre orientation, une bonne idée est de rencontrer les enseignants notamment lors des JPO notamment pour découvrir le cadre pédagogique (locaux, **internat** ouvert les week-ends...).



POURSUITES D'ETUDES

A l'issue de l'année, les étudiants pourront **postuler dans les 4 écoles vétérinaires** (Maisons-Alfort, Toulouse, Lyon et Nantes) ainsi que **dans diverses écoles d'ingénieurs** (Agro ParisTech, Institut Agro Dijon, VetAgroSup Clermont et de nombreuses autres écoles...). Quelques places seront réservées à des cursus par apprentissage dans les écoles d'ingénieurs publiques.

Vous souhaitez en savoir plus ?

 **Contactez le professeur coordinateur ou l'établissement du Valentin !**

Alexandre HELOIN
Enseignant de physique chimie
alexandre.heloin@educagri.fr

Lycée Le Valentin
04 75 83 33 55
legta.valence@educagri.fr

DATE MAJ : 29/09/2025

